

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-03-23-2d*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.*

**Absent excusé :**

*Elie SOTOMAYOR.*

**Objet : Compte Administratif 2022 du budget annexe du Théâtre de l'Ardailon.**

Le Compte Administratif retrace les réalisations budgétaires de l'année. Il doit être approuvé en tout point conforme au Compte de Gestion du comptable public.

Pour l'exercice 2022, elles s'élèvent :

- En section de fonctionnement à 243 126.29 € en dépenses et à 248 502.70 € en recettes ;
- En section d'investissement à 20 527.34 € en dépenses et à 25 662.25 € en recettes ;

Le Compte Administratif laisse ainsi apparaître un excédent de fonctionnement de 5 376.41 € et un excédent d'investissement de 5 134.91 €.

A ces résultats, les reports de l'exercice 2021 ont été repris pour un excédent de 2 338.50 € en section de fonctionnement et un excédent de 17 593.73 € en section d'investissement.

L'excédent net de clôture s'élève donc à 7 714.91 € en section de fonctionnement et l'excédent net de clôture à 22 728.64 € en section d'investissement.

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Bernard SAUCEROTTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2022 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition du compte administratif 2022 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon établi par Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** les inscriptions et réalisations budgétaires de l'exercice 2022,

**VU** la Commission Finances du 16 mars 2023,

### **DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (21 Pour / 6 Abstentions / 2 Absents)

**VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**

A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized black signature.

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**

A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 MARS 2023**

Publié le :